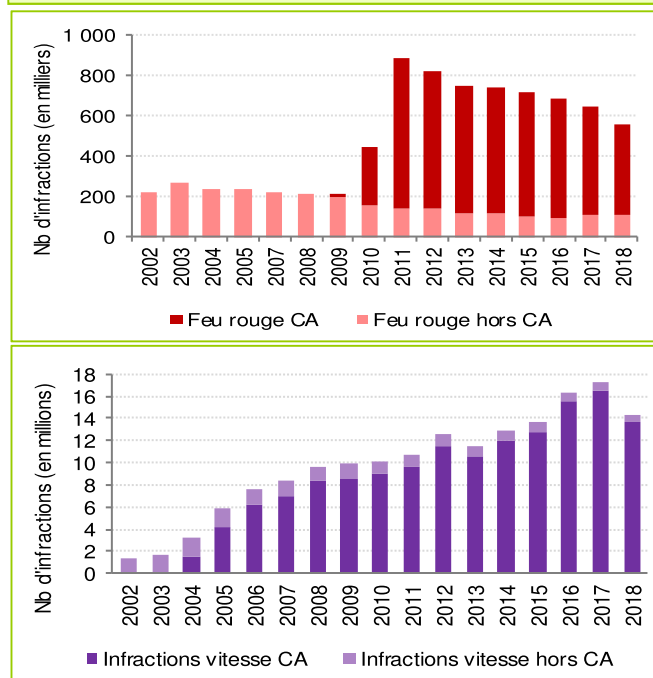


Les infractions

Plus de 26 millions d'infractions au code de la route ont été relevées en 2018.

Depuis 2018, plusieurs millions d'infractions au stationnement (celles concernant le non-paiement) sont devenues des « forfaits post-stationnement » et ne sont plus comptabilisées comme des infractions.

Evolution du nombre des infractions



Source : Les infractions au code de la route et l'impact sur le permis à points, Bilan statistique de l'année 2018, ONISR, 2019.

Dispositif du contrôle automatisé

Radars	CA vitesse fixe	CA vitesse mobile	CA vitesse radar autonome	CA feux rouges
2003	48			
2004	228	165		
2005	689	313		
2006	822	457		
2007	1 137	721		
2008	1 473	827		
2009	1 661	932		118
2010	1 823	933		435
2011	2 100	933		638
2012	2 345	929		713
2013	2 473	867		712
2014	2 511	841		770
2015	2 541	787	22	788
2016	2 525	884	202	786
2017	2 509	884	275	778
2018	2 499	904	262	763

15 % des radars automatiques fixes de vitesse sont sur autoroute, 82 % sur routes nationales ou départementales, 3 % sur voies communales.

34 % des radars feux rouges sont dans des agglomérations comportant plus de 500 000 habitants, 31 % entre 100 000 et 500 000 habitants et 35 % moins de 100 000 habitants.

Source : DSR-DCA

Les polices municipales ont relevé 6,8 millions d'infractions en Procès Verbal électronique (PVe), dont 6 millions concernent du stationnement dangereux.

Contraventions (hors polices municipales)

19,1 millions de contraventions ont été relevées en 2018. Elles représentent 96,8 % des infractions établies en 2018.

81,6 % sont des contraventions à la vitesse ou au stationnement :

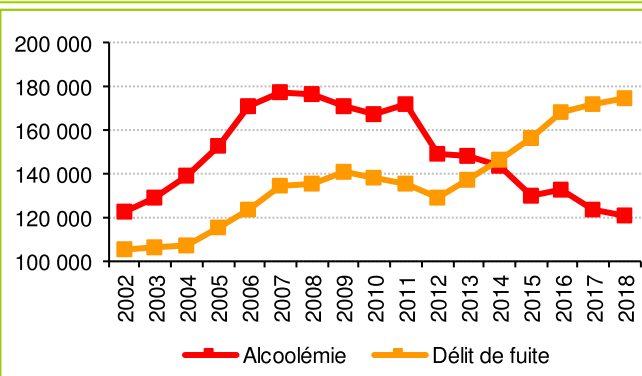
- Les infractions à la **vitesse** relevées par les contrôles traditionnels et par le dispositif du contrôle automatisé (CA) représentent 75,3 % du total avec 14,4 millions d'infractions (- 17,2 % par rapport à 2017). 95,0 % des infractions à la vitesse sont relevées par les radars du CA vitesse (mobiles et fixes). Le nombre d'infractions relevées hors CA s'élève à 718 439 (- 9,7 %). Les excès de vitesse relevés par le CA sont à 95,5 % des excès de moins de 20 km/h. Hors CA, les excès de moins de 20 km/h ne représentent que 16,5 %, alors que 41,6 % des excès sont entre 20 et 30 km/h, 15,5 % entre 30 et 40 km/h et 6,2 % au-delà de 40 km/h.
- 1,2 millions d'infractions pour **stationnement dangereux** représentent 6,3 % des contraventions (- 76,8 %).

Les autres contraventions sont réparties ainsi :

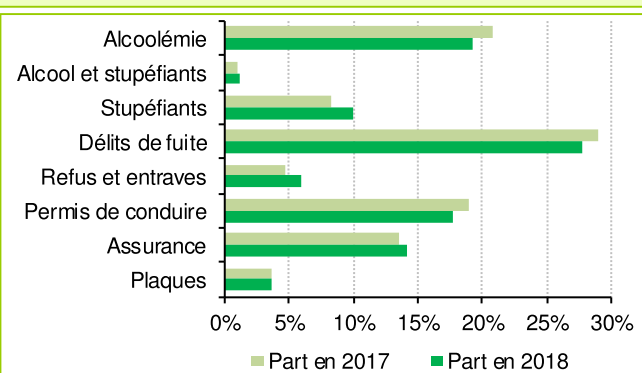
- 1,19 million d'infractions aux **règles administratives**, en baisse de - 22,8 % : elles sont constituées par des infractions non délictueuses à l'assurance, défauts de présentation de documents afférents au véhicule, circulation de véhicule sans visite technique périodique, plaques et certificats d'immatriculation non conformes.
- 950 424 infractions aux **règles de conduite** (dont usage du téléphone portable), soit + 0,7 %.
- 718 282 infractions aux **règles de priorité** (en baisse de - 10,8 %) : dont 446 531 infractions feu rouge relevées par le CA (- 16,4 %) – chiffre comprenant le franchissement de feux tricolores et aux passages à niveau, 105 602 franchissements de feux rouges hors CA (- 5,7 %), et 114 881 non-respect du panneau « stop » (+ 3,2 %).
- 71 374 **alcoolémies contraventionnelles** (taux inférieur à 0,8 g/l de sang), en baisse de - 11,0 %.
- 461 970 infractions pour défaut dans les équipements des utilisateurs ou de l'état des **véhicules** en baisse de - 6,0 %, dont 152 074 infractions pour **défaut de port de la ceinture** de sécurité, 34 701 pour **défaut de port du casque** et 30 589 pour **défaut de port de gants**.

Avec 14,1 millions de contraventions enregistrées, les radars du CA vitesse (2 499 radars fixes et 904 mobiles) et du CA feux rouges (763) constatent 73,8 % de l'ensemble des contraventions. 2,9 millions des contraventions du CA ont été envoyées à l'étranger (- 1,2 %) dans les 17 pays partenaires.

Evolution des délits liés à l'alcoolémie et des délits de fuite

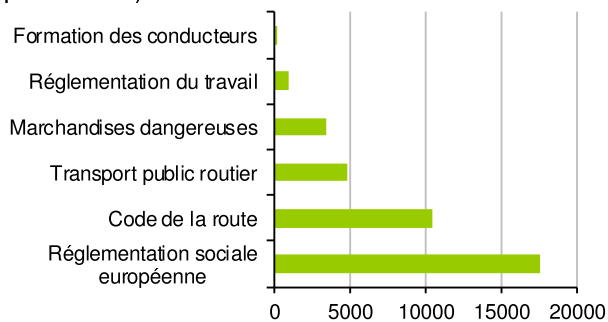


Répartition des familles de délits 2017-2018

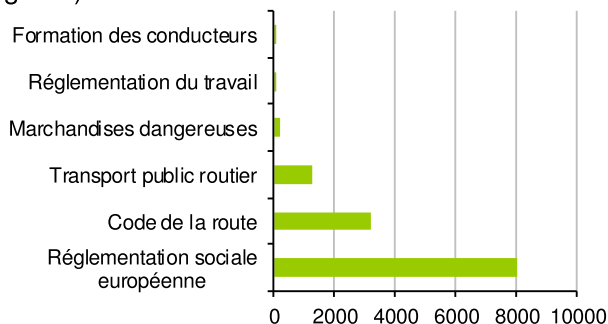


Le contrôle des transports terrestres en 2016

Le contrôle **sur route** vise tous les types de transport routier (marchandises ou transport collectif de personnes). 37 657 infractions relevées :



Le contrôle en **entreprise** vise les transporteurs routiers, les commissionnaires de transport, les entreprises de transport routier pour compte propre et les donneurs d'ordre (industriels, chargeurs). 12 841 infractions relevées :



Source : Les services chargés de la régulation des transports routiers en région, Rapport d'activité 2016, DGITM/DST, 2018.

Délits¹ routiers

629 601 délits ont été relevés en 2018, soit + 5,9 % par rapport à 2017. Ils représentent 3,2 % de l'ensemble des infractions 2018.

Cinq types d'infractions constituent 89,0 % des délits :

- 174 422 **délits de fuite** après un accident, en hausse de + 1,3 % ;
- 121 157 infractions relatives à l'**alcoolémie** au volant, en baisse de - 2,2 % par rapport à 2017 ;
- 111 584 **défauts de permis** de conduire, en baisse de - 1,2 % ;
- 89 642 **défauts d'assurance** (+ 11,5 %) ;
- 63 369 délits liés à l'usage de **stupéfiants**, en hausse de + 29,0 % en 2018.

Contrôles d'alcoolémie

9,4 millions de dépistages d'alcoolémie ont été réalisés en 2018, nombre en baisse par rapport à 2017. 320 733 tests se sont avérés positifs, soit 3,4 % des dépistages.

- 9,2 millions de contrôles (97,6 % du total) sont préventifs (à l'initiative des forces de l'ordre) ou lors d'infractions. Ils s'avèrent positifs dans 3,3 % des cas.
- 78 318 contrôles ont été réalisés lors d'accidents corporels (qui incluent les accidents mortels). 4 985 usagers testés (soit 6,4 %) ont une alcoolémie supérieure au taux légal (taux de positivité proche de ceux de 2011).
- 148 174 dépistages ont eu lieu lors d'accidents matériels. Ils sont positifs dans 9,9 % des cas. Ce taux, supérieur à celui observé dans les accidents corporels, s'explique par la sélection opérée pour ces tests non systématiques lors d'accidents matériels.
- 148 976 dépistages ont été réalisés suite à la commission d'une infraction initiale, avec un taux de positivité de 23 %.

Contrôles de l'usage de stupéfiants

339 992 dépistages de stupéfiants ont été réalisés en 2018. Ce nombre est en hausse de + 19,0 % par rapport à 2017, en lien avec le fort investissement des forces de l'ordre sur cette thématique. 72 016 tests se sont avérés positifs (28,1 %) contre 56 230 en 2017, nombre déjà en hausse de + 17,9 %.

281 357 dépistages ont été opérés à titre préventif ou lors d'infractions, avec un taux de positivité de 24,5 %.

29 229 dépistages ont été réalisés en cas d'accidents corporels ou matériels avec un taux de positivité de 4,5 % (1 320 conducteurs testés impliqués dans les accidents corporels étaient positifs aux stupéfiants), contre 4,2 % en 2017.

¹ Source : Les infractions au code de la route et l'impact sur le permis à points, Bilan statistique de l'année 2018, ONISR, 2019.